

Comité technique spécial musées de la Direction générale des patrimoines

LUNDI 22 JUIN 2015

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la Direction générale des patrimoines (pour avis)
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 (sous réserve pour avis)
- 3) Point de situation relatif au musée d'Archéologie nationale et au domaine national de Saint-Germain-en-Laye (pour information)
- 4) Point de situation sur le rapprochement Moreau-Henner (pour information)
- 5) Suivi des recommandations du CT spécial musées du 3 avril 2015
- 6) Présentation du rapport de l'Inspection générale des patrimoines relatif au C2RMF (pour information)

LISTE DE PRESENCE

Etaient présents :

Membres titulaires représentants de l'administration au comité technique spécial Musées de la Direction générale des patrimoines :

Marie-Christine LABOURDETTE, directrice chargée des musées
Alexis MANOUVRIER, adjoint à la sous-direction des affaires financières et générales, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Membres titulaires et suppléants représentants du personnel au comité technique spécial Musées de la Direction générale des patrimoines :

CFDT-Culture

Élise FAU (suppléante)

CGT-Culture

Chantal FOREST (titulaire)
Jean-Christophe TON THAT (titulaire)
Jean-Pierre PINSON (suppléant)
Gérald PARISSE (suppléant)
Nathalie PERROT (suppléante)
Christelle LAVIGNE (suppléante)
Cécile RANVIER (suppléante)

FSU

Michel TAPHANEL (titulaire)
Marie-Hélène THIAULT (suppléante)

SUD-Culture

Yann LEROUX (titulaire) (après-midi)
Daniel PERRIER (suppléant)
Sandrine GRIGNON-DUMOULIN (suppléante)

Secrétaire du comité :

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Chef de la mission dialogue social, assistée de Kevin THIERY, Adjoint au chef de la Mission dialogue social et de Corinne BOLUEN, responsable des CT de la sphère DGP à la Mission dialogue social

Collaborateurs de la présidente :

Bruno SAUNIER, sous-Directeur de la politique des musées, SMF
Marion OECHSLI, adjointe au sous-Directeur de la politique des musées, SMF

Experts désignés à la demande de l'administration :

- Hilaire MULTON, Directeur du Musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (point 3)
- Francis ROCHE, secrétaire général du musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (point 3)
- Marie-Cécile FOREST, Directrice du musée Gustave Moreau, Directrice par intérim du musée Jean-Jacques Henner (point 4)
- Isabelle PALLOT-FROSSARD, directrice du C2RMF (point 6)
- Marie-Hélène JOLY, IGAC (point 6)
- Jean-Christophe SIMON, IGAC (point 6)
-

Experts désignés à la demande des représentants du personnel :

A la demande de la CFDT-Culture :

- Cécilia RAPINE, Secrétaire générale adjointe de la CFDT-Culture (points 1, 3, 4 et 6)

A la demande de la CGT-Culture :

- Aurélie PEYLHARD, musée Gustave Moreau (point 4)
- Cécile CAYOL, musée Jean-Jacques Henner (point 4)
- Antoine ZINK, C2RMF, site de Paris (point 6)

A la demande de SUD-Culture Solidaires :

Guillaume GOUJON, musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (points 3, 4 et 6)

Paul CHILLON, musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (points 3, 4 et 6)

Stéphane BETTING, C2RMF, site de Versailles (point 6)

La séance est ouverte à 9 heures 30. Il est procédé à l'appel des participants.

I. Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la Direction générale des patrimoines (pour avis)

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que le règlement intérieur a déjà donné lieu à une séance de travail le 12 mars 2015 avec des représentants des organisations syndicales qui siègent à la présente instance. Le sujet a également été porté à l'ordre du jour de la première séance de la mandature, le 3 avril dernier, mais les membres du CT représentant les personnels avaient sollicité le report de la consultation dans l'attente de l'adoption par le Comité technique ministériel de son propre règlement intérieur, ce qui a été fait le 17 mars 2015. Le projet de règlement intérieur transmis aux représentants du personnel tient compte des observations qui ont pu être formulées à l'occasion de l'examen de ce texte.

Pour rappel, lors de la séance du 3 avril, l'opportunité d'organiser une séance supplémentaire de travail avait été évoquée, mais en raison de la faible disponibilité des membres, il n'a malheureusement pas été possible de trouver une date qui convienne à chacun. Du reste, un faible nombre de modifications ont été introduites ; elles sont en lien avec le règlement intérieur du Comité technique ministériel. En amont, les propositions des représentants du personnel émises pendant la séance du 12 mars avaient été prises en compte. En conclusion, le document présenté ce jour à l'approbation des membres semble complet et répond aux différentes demandes exprimées.

Gérald PARISSE se déclare favorable à l'approbation de ce texte s'il est en accord avec le règlement intérieur du Comité technique ministériel (conformément à une demande de la CGT exprimée le 3 avril).

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que le texte ne reprend pas à l'identique les dispositions prévues dans le règlement intérieur du comité technique ministériel. Le texte a simplement été réexaminé – et corrigé le cas échéant – afin de vérifier qu'il corresponde bien au règlement intérieur du Comité technique ministériel.

Kevin THIERY invite à se reporter à la colonne « observations », qui précise l'origine de chaque modification.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que les articles 2 et 3 ont été amendés. L'article 5 a également été revu en fonction de l'issue des débats du 12 mars 2015. L'article 6 correspond au règlement intérieur du CTM. Les délais de remise des dossiers et des convocations font l'objet d'une doctrine et d'une jurisprudence uniforme en la matière. Les articles 8 et 19 sont repris sur le règlement intérieur du CTM. Les articles 21 et 22 sont également repris à quelques nuances près.

Le Comité technique spécial musées approuve son règlement intérieur à l'unanimité.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que le règlement intérieur est d'ores et déjà applicable, en particulier pour ce qui concerne les modalités de désignation du secrétaire adjoint : un secrétaire adjoint est désigné par les représentants du personnel au début de chaque séance ; sa mission sera de vérifier l'exactitude du procès-verbal de la réunion.

Gérald PARISSE formule une demande à propos de l'organisation des comités techniques (identique à une autre requête formulée en CHSCT). Il souhaite, autant que

faire se peut, que les séances n'aient lieu ni le lundi, ni le vendredi, afin de ne pas gêner les représentants qui viennent de province.

Marie-Christine LABOURDETTE déclare qu'elle est consciente du problème et qu'elle en tiendra compte dans la mesure du possible. Toutefois, il n'est pas certain que des solutions pourront toujours être trouvées en se concentrant sur les seules journées du mardi et du jeudi. Elle a elle-même des obligations pratiquement tous les mercredis, par exemple. Elle se propose d'ajuster les ordres du jour afin que les membres de province puissent assister aux points les plus importants de chaque séance en cas de contrainte horaire.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise également que l'administration est prête à revoir le calendrier des prochaines réunions, comme elle a déjà accepté de le faire par le passé.

Élise FAU est désignée secrétaire adjointe de séance pour le compte de la CFDT-Culture.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 (sous réserve pour avis)

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie le secrétariat pour être parvenu à réaliser un procès-verbal à la fois intéressant et complet.

III. Point de situation relatif au musée d'Archéologie nationale et au domaine national de Saint-Germain-en-Laye (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE précise que le dossier comprend un calendrier des réunions de travail relatives au règlement intérieur et à l'organigramme du SCN, qui ont été organisées conformément aux engagements pris lors de la précédente séance. Une note explique par ailleurs les principes directeurs de l'organigramme. Enfin, un projet d'organigramme a été transmis. Marie-Christine LABOURDETTE insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document de travail, qui dresse un état des lieux de la réflexion en cours mais qui n'est en aucun cas conclusif. Marie-Christine LABOURDETTE précise que lors de la CAP des conservateurs du patrimoine du 23 juin, il est prévu d'examiner la nomination de l'adjoint au Directeur en charge du pôle scientifique de Saint-Germain-en-Laye. Ce poste sera en effet confié à un conservateur du patrimoine. Dans le projet d'organigramme, le Directeur et le Ministère lui-même affiche la volonté de nommer un adjoint au Directeur qui soit un conservateur spécialisé en archéologie.

Hilaire MULTON présente un état des lieux de la réflexion en cours. Depuis le CT spécial Musées du 3 avril, conformément à la feuille de route qui avait été établie, la Direction de l'établissement a mis en place un certain nombre de groupes de travail (pour les différents métiers et missions du SCN), qui se sont réunis à dates régulières. Les échanges ont également porté sur le projet de règlement intérieur, dont certains articles sont une transposition directe de textes législatifs et réglementaires, mais dont le contenu devait aussi être adapté aux missions et aux métiers du musée d'Archéologie nationale et du domaine national de Saint-Germain-en-Laye. Les groupes de travail concernaient donc :

- le pôle scientifique ;
- les métiers du jardin ;
- les métiers de l'accueil et de la surveillance ;
- les métiers de l'accueil des publics et du développement culturel ;

- les membres du SCN qui composent les missions de communication, de relations publiques et de développement.

Cette démarche a été conduite en association avec les organisations syndicales et a donné lieu à de nombreuses rencontres ces deux derniers mois. Ce travail a abouti à la note d'information transmise aux représentants du personnel ainsi qu'à un projet d'organigramme.

Ainsi que cela a été rappelé lors de la dernière séance, depuis le début de 2010, le SCN rassemble un grand musée national, riche par son histoire et par ses collections, et un domaine national de plus de 45 hectares (anciennement domaine royal associé à la résidence de Saint-Germain-en-Laye).

Le projet conservera l'économie générale de l'ancien musée des Antiquités nationales (devenu musée d'Archéologie nationale en 2005). Il est surtout en harmonie avec les conclusions de l'Inspection des patrimoines, qui ont été rendues en juin et en septembre 2014. L'objectif de ce projet est d'améliorer la visibilité des deux unités opérationnelles : le pôle scientifique et le secrétariat général.

Selon le décret de 1945, le musée des Antiquités nationales est en charge de la gestion des collections archéologiques des origines de l'humanité jusqu'à l'an mil. Ce pôle intègre les missions liées à la documentation (très abondante à Saint-Germain-en-Laye), provenant d'archives souvent léguées par les conservateurs, par leurs relations scientifiques ou par des découvreurs ou inventeurs de sites archéologiques. Cette documentation comprend des documents d'archives ou imprimés ainsi qu'un admirable fonds de photographies qu'il convient de valoriser auprès d'un large public. Ce pôle serait renforcé par la création d'un atelier spécialisé, sachant que les enjeux de conservation des documents graphiques et photographiques sont particulièrement importants. Cette création répond d'ailleurs aux préconisations des inspecteurs.

Les activités « traditionnelles » de conservation des collections (avec les spécificités de chaque communauté de travail) seraient soutenues de manière transversale par un laboratoire de restauration – dont l'existence remonte aux origines du musée, puisque sa création est due à Abel Maître – mais aussi par une cellule de récolement placée sous la responsabilité d'un conservateur du patrimoine, et placée sous l'autorité du Directeur responsable du pôle scientifique.

Il s'agit d'une exigence vu la dimension du récolement et vu les méthodologies. Des progrès ont été accomplis, notamment en matière d'identification et de gestion des réserves, mais il semble nécessaire de mieux coordonner les missions en lien avec le récolement, qui sont au cœur de la conservation du patrimoine. Enfin, un service de régie des œuvres et installations serait créé. Son absence était préjudiciable à ce grand musée et compliquait l'exercice de ses missions. Il convient de rappeler que le musée a prêté des œuvres à 26 musées en 2014, et notamment à des musées régionaux (musées d'Archéologie, de civilisations, d'art contemporain) et à des musées étrangers. Ces mouvements d'œuvre exigent un accompagnement professionnel.

Le Secrétariat général regroupe, comme dans la plupart des musées, les fonctions d'accueil et de surveillance, de sûreté et de sécurité, tant pour le musée que pour le domaine, les fonctions d'entretien et de maintenance commune aux deux entités, le service du développement culturel et des publics – dont les missions intègrent la valorisation du patrimoine paysager et l'éducation artistique et culturelle (accueil de plus de 25 000 scolaires) – le service financier et la Comptabilité, le service des travaux et le

service des jardins.

Dans la proposition transmise, un ensemble de missions serait rattaché au chef d'établissement : relations publiques, communication, recherche de ressources propres et mécénat, organisation de manifestations permettant d'accroître la visibilité aussi bien du musée que du domaine, notamment à l'occasion de grands événements scientifiques (journées nationales de l'Archéologie).

Enfin, grâce à un arbitrage de la Directrice, chargée des musées de France et du Directeur général des patrimoines, le musée bénéficie d'un personnel dédié au développement numérique, aussi bien pour les collections – le musée est associé au projet France Collections 3D en lien avec la RMN-GP – que pour le site patrimonial, qui bénéficie d'un important programme de restauration. Cette notion de musée « hors les murs » tend à renforcer les missions d'accueil portées par les personnels, auxquels la Direction est très attachée.

Cette proposition d'organisation s'appuie sur une série d'échanges. Des relations régulières ont été entretenues par la Direction avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel. Les instances du dialogue social de l'Établissement se prononceront sur ce projet à la rentrée. Les fiches de poste seront définies avec l'ensemble des agents.

Michel TAPHANEL demande si l'administration a reçu la contribution écrite des conservateurs du pôle scientifique.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme qu'elle a été reçue le 19 juin au soir. Elle remercie d'ailleurs les auteurs de cette contribution, qui devra être débattue au sein de l'Établissement – telle est la juste place de ce débat.

Michel TAPHANEL souligne qu'entre l'organigramme proposé par l'administration et celui préconisé par les conservateurs, de nombreuses difficultés semblent apparaître en lien avec notamment les services en charge de la conservation des photographies, du développement culturel associé au jardin, des espaces muséographiques, des manifestations et des opérations de récolement.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que pour l'instant, elle ne s'est forgé aucune opinion à propos de cette contribution qu'elle a reçue assez tardivement. De toute manière, un tel document, qui n'a aucun caractère officiel et qui n'a pas pu être instruit dans un délai suffisant, n'a pas vocation à être débattu au sein du CT spécial Musées, sachant notamment que les échanges en interne au musée ne sont pas terminés. Marie-Christine LABOURDETTE souhaite donc que les groupes de travail continuent de rechercher les meilleures solutions.

Michel TAPHANEL en déduit qu'il faudrait de nouveau réunir les groupes de travail.

Marie-Christine LABOURDETTE le confirme.

Marie-Hélène THIAULT souligne que le calendrier des réunions des groupes de travail est extrêmement contraint, sachant que les référents du pôle scientifique seront bientôt en congés ou sur des chantiers archéologiques. Il est donc improbable que des réunions puissent se tenir avant début septembre. Elle aimerait donc s'assurer que la concertation menée au sein de l'ensemble des groupes de travail pourra aboutir avant que le dossier ne soit examiné par les instances représentatives du personnel – le CHSCT local est

programmé le 29 septembre.

Marie-Christine LABOURDETTE juge cette préoccupation légitime, même si elle ne peut prendre aucun engagement au nom du Directeur. Le fait que six réunions de travail aient déjà eu lieu est cependant un signe de volonté de faire avancer la concertation.

Marie-Hélène THIAULT souligne que les réunions ont concerné les groupes de travail, mais que la discussion mériterait d'être élargie.

Marie-Christine LABOURDETTE note que la nomination d'un Directeur général adjoint en charge du pôle scientifique facilitera les discussions. Il lui semble important qu'un organigramme soit construit d'ici la fin de l'année. Il est dans l'intérêt de chaque acteur que l'Etablissement soit doté d'une organisation efficace.

Francis ROCHE approuve entièrement les propos de la Présidente. Il assure que les groupes de travail continueront de se réunir. La contribution écrite du groupe scientifique sera examinée assez rapidement (probablement dans la semaine) par le reste des équipes du musée. Des réunions transversales devront être organisées aussi bien en juillet qu'en septembre.

Cécilia RAPINE s'interroge sur la façon dont la Direction intégrera la contribution des membres du pôle scientifique, de manière à aboutir à une organisation qui convienne à toutes les parties. Elle regrette d'ailleurs que l'IGP n'accompagne pas l'ensemble du processus. La même question se posera d'ailleurs pour le C2RMF. Lorsque des enquêtes de ce type sont réalisées, il serait souhaitable de prévoir un accompagnement de la part des inspecteurs. Ces derniers joueraient le rôle d'une tierce partie garante de la continuité du dialogue. Il serait donc souhaitable que les volontés de la Direction ne soient pas les seules à être prises en compte dans l'organigramme.

Marie-Christine LABOURDETTE note que tout processus de concertation intègre nécessairement une volonté de dialogue et d'écoute. La Direction est donc censée tenir compte des propositions qui lui sont transmises. Quant à l'Inspection des patrimoines, ses responsabilités recouvrent les champs de l'analyse et de l'expertise mais pas celui du suivi opérationnel des projets. Le suivi de la mise en œuvre du projet est beaucoup plus pertinent au sein d'une instance telle que le CT spécial Musées. La contribution transmise le 19 juin sera très certainement utile au débat, car il permettra à la Direction de disposer d'une contre-proposition concrète. Naturellement, le résultat de la concertation ne pourra correspondre entièrement à la proposition initiale de la Direction ou à la contre-proposition. Une position intermédiaire et argumentée devra être trouvée, en pertinence avec les objectifs de l'administration.

Christelle LAVIGNE estime que l'ensemble des services a également vocation à s'exprimer à propos de la proposition portée par les conservateurs.

Marie-Christine LABOURDETTE n'en disconvient pas. Chacun des groupes de travail a sa propre légitimité. Chaque acteur ayant tendance à considérer l'Etablissement de son point de vue, la synthèse de toutes les contributions qui sera réalisée, présentera certainement des différences par rapport à chacune des propositions émises. Pour autant, il est important que l'organisation finale puisse satisfaire au maximum chacune des parties.

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN s'interroge à propos du positionnement du service du développement culturel et des publics, qui serait rattaché au Secrétaire général. Même si

ce service a vocation à rendre des comptes à ce dernier d'un point de vue financier, il a plutôt vocation, sur le plan scientifique, à collaborer avec les conservateurs, les documentalistes et le Directeur.

Par ailleurs, au sujet du nouveau service de régie des œuvres et des prêts aux expositions, elle se demande si un chargé d'études documentaires est spécialisé dans le métier de régisseur.

Marie-Christine LABOURDETTE précise qu'à ce stade, étant donné que le projet d'organigramme est encore un document de travail, l'administration n'a pas encore vérifié l'adéquation entre les postes réels et le schéma général d'organisation.

Hilaire MULTON précise que le service des publics, qui est notamment en relation avec les enseignants, éducateurs, etc., collabore déjà avec la RMN-GP. Il observe par ailleurs que dans la plupart des organigrammes qui ont été examinés jusqu'à présent, le service du développement culturel et des publics était le plus souvent rattaché au Secrétaire général (musée de Cluny), à l'Administrateur général ou à son adjoint (musées de Fontainebleau, d'Orsay, du quai Branly, du Louvre, etc.). Pour rappel, la loi musée de 2002 organise les missions des Musées de France autour de deux piliers. Cela n'exclut pas bien entendu l'entretien de relations transversales. Un conservateur pourrait par exemple être désigné comme référent en matière de médiation et de développement pédagogique. Il pourrait également collaborer au développement de nouveaux publics.

Pour ce qui est de la régie des œuvres, comme cela avait été soulevé par l'IGP, il s'agit d'une attente. Comme cela a été rappelé, un corps des chargés d'études documentaires a été formé pour répondre à un certain nombre d'enjeux. Le musée a d'ores et déjà obtenu le recrutement d'un monteur/installateur qui rejoindrait ce service transversal du pôle scientifique. Il faudrait effectivement envisager le recrutement d'un agent qui aurait un profil assez comparable à ce que l'on peut trouver dans des établissements qui ont une pratique courante des échanges d'œuvres – ce qui n'est pas le cas actuellement pour le musée d'Archéologie nationale, même s'il n'est pas privé de tout savoir-faire en la matière. Il s'agit d'associer la restauration, le soclage, la restauration préventive, etc.

Gérald PARISSE estime que la contribution des conservateurs mérite d'être examinée. Il souhaite savoir quand un projet relativement précis d'organigramme verra le jour.

Par ailleurs, au sujet des emplois, des préconisations ont été émises lors des réunions précédentes, tant pour le musée que pour le domaine. Gérald PARISSE aimerait savoir comment ces propositions ont été traitées.

Francis ROCHE rappelle que la Directrice a déjà donné une réponse pour ce qui concerne l'adjoint au Directeur en charge du pôle scientifique. Avec son aval, il rappelle que la prochaine CAP des conservateurs devra statuer sur le recrutement d'un responsable du pôle documentaire. La Direction du musée est déjà assurée de l'arrivée d'un installateur le 1^{er} septembre prochain et fait en sorte de recruter un responsable de régie dans le corps des chargés d'études documentaires. Le musée bénéficiera également, par l'intermédiaire du concours des chefs de travaux d'art (spécialité papier), un(e) responsable de la conservation préventive des documents d'archives et des photographies. La Direction a fait le nécessaire pour pouvoir publier dans les semaines qui viennent quatre postes d'agents d'accueil et de surveillance pour le musée, ainsi que deux postes permanents à temps incomplet pour le domaine, ce qui permettra de faire face aux pics de fréquentation et d'assurer la propreté du domaine en toutes circonstances.

S'agissant du délai pour la présentation de l'organigramme, il rappelle que le CHSCT se réunira le 29 septembre (ou plus vraisemblablement le 6 octobre, pour des questions liées au calendrier des manifestations), et il pense que chaque acteur aura le temps de s'exprimer à propos de l'organigramme. Les membres du CT spécial Musées ont d'ailleurs souligné que la contre-proposition présente des différences par rapport à la proposition initiale de la Direction. Des concessions apparaissent donc nécessaires de la part de l'une ou l'autre des parties, afin que l'Etablissement puisse être doté d'un organigramme viable et qui réponde aux préconisations des inspecteurs. Cet organigramme devra incarner les trois fonctions de l'établissement : le musée, le lieu patrimonial et le domaine.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que le poste de conservateur chargé du récolement et du renforcement de la cellule gallo-romaine sera republié s'il n'était pas pourvu à l'issue de la CAP du 23 juin. L'administration souhaite s'assurer que l'équipe scientifique soit complète et même renforcée.

Cécilia RAPINE estime qu'une donnée est pour l'instant manquante dans ce projet d'organigramme : le nombre d'ETP dont chaque pôle bénéficierait.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que pour l'instant, la question des emplois n'a pas encore été examinée.

Cécilia RAPINE considère que cette information est essentielle, même pour un projet en cours de maturation. Elle permet de mettre en évidence les lacunes au niveau des ressources, de même d'ailleurs que les fiches de poste. Cela permet ensuite de présenter des demandes argumentées au Ministère afin d'obtenir des créations de poste, dans une période de raréfaction considérable des moyens. Si cette méthodologie n'est pas respectée, les demandes de création de poste n'aboutiront pas et l'Etablissement n'aura pas les moyens pour fonctionner correctement. Cécilia RAPINE estime par ailleurs qu'il conviendrait de compléter l'organigramme par une note explicative sur le fonctionnement des relations transversales entre les services.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que l'ensemble de ces travaux a vocation à être réalisé d'ici la réunion du CHSCT. Par ailleurs, la DGP est très attentive aux besoins de l'établissement de Saint-Germain-en-Laye.

Jean-Christophe TON THAT s'étonne que la Direction ait fait mention d'une personne qui serait en charge de l'époque gallo-romaine, étant donné que cette responsabilité est déjà incarnée par une autre personne déjà présente.

Marie-Christine LABOURDETTE n'entend nullement la remplacer dans ses fonctions mais lui adjoindre des ressources complémentaires.

Marie-Hélène THIAULT pense se souvenir qu'au moment où le poste avait été publié, il avait été supprimé de la BIEP.

Marie-Christine LABOURDETTE infirme cette déclaration. Ce poste n'a jamais été supprimé et il est toujours proposé à la sortie de l'INP (Institut national du patrimoine). S'il n'était pas pourvu à l'issue du concours, il serait republié.

Bruno SAUNIER pense que la description du poste a pu donner lieu à une confusion. De toute manière, comme la Présidente l'a indiqué, la Direction n'a jamais eu l'intention d'évincer la responsable de l'époque gallo-romaine, mais au contraire de renforcer sa cellule. Sur ce point, la rédaction de la fiche a peut-être été trop hâtive et Bruno SAUNIER

en assume la responsabilité. Le musée espérait pouvoir recruter une conservatrice à la sortie de l'INP. Quoiqu'il en soit, la fiche n'a jamais été supprimée de la BIEP. Peut-être conviendrait-il de l'amender pour éviter tout malentendu, mais elle sera bien republiée si le poste n'est pas pourvu.

Marie-Hélène THIAULT demande si un conservateur chargé spécifiquement du récolement serait recruté en complément de l'équipe actuel ou si la mission du récolement serait rattachée à ce deuxième poste de la cellule gallo-romaine. En d'autres termes, combien de conservateurs doivent être recrutés ?

Bruno SAUNIER explique qu'un seul conservateur sera recruté avec les deux fonctions : le récolement et le renforcement de la conservation pour l'époque gallo-romaine.

Jean-Christophe TON THAT regrette l'absence d'évaluation des besoins en effectifs, ce qui complique l'interprétation de l'organigramme. Il aimerait par ailleurs éclaircir certains éléments, comme la séparation de la conservation préventive et de la régie, alors que les deux sont intimement liées. Par ailleurs, il constate que les archives et la conservation préventive sont mentionnées à deux endroits différents de l'organisation. Enfin, il souhaite éclaircir le concept « administration des systèmes documentaires ». Il se demande notamment si la Direction a prévu d'entièrement numériser ses collections ou si le format papier serait également utilisé.

Hilaire MULTON rappelle une nouvelle fois qu'il s'agit d'un document de travail, qui devra être affiné.

Pour ce qui est de la conservation préventive, l'atelier de restauration possède un savoir-faire important, par l'intermédiaire d'un chef de travaux d'art spécialisé dans la restauration des collections archéologiques et d'un technicien d'art qui travaille à l'atelier de moulage et qui se charge en partie du soclage des collections. La régie administrative (gestion des prêts de longue durée, relations entre la conservation et les convoyeurs, etc.) fait actuellement défaut. L'articulation entre les responsables peut être réaffirmée, mais il s'agit de deux agents de catégorie A (un responsable d'atelier de restauration et un régisseur).

En ce qui concerne l'administration des systèmes documentaires, il s'agit en réalité de l'administration de la gestion des collections. L'Etablissement est confronté à une difficulté de longue date à coordonner le suivi des collections dans les différentes bases informatiques. Bien entendu, chaque conservateur se doit de gérer les collections au format papier. Une question importante se pose : qui fournit les accès à la base documentaire et quelle est l'articulation entre le pôle de conservation des collections et la gestion des collections documentaires ? Un conservateur qui connaît parfaitement les enjeux liés à la gestion des collections documentaires en musée doit d'ailleurs bientôt arriver.

Hilaire MULTON souligne que les archives sont très variées. Elles dépendent du pôle documentaire et seront intégrées au pôle scientifique. Les archives de Saint-Germain-en-Laye ont pour certaines le statut d'archives publiques (produites par l'établissement en lui-même) tandis que d'autres proviennent de dons de personnalités privées ou de grands inventeurs. On y trouve également des plans, graphiques et relevés qui concernent l'histoire de la restauration du monument et l'histoire du domaine. Un conservateur sera responsable de ces archives. Il apparaissait important de rendre la visibilité à cette mission dans sa fiche de poste. Il existait bien un bibliothécaire adjoint spécialisé ainsi qu'un agent en charge de la maintenance et du classement des ouvrages, mais la mission

de gestion des archives, qui est pourtant essentielle, n'était pas explicitement mentionnée dans les missions du pôle documentaire. Il convient de rappeler que les archives représentent plusieurs centaines de mètres linéaires.

Daniel PERRIER se montre plutôt optimiste à propos de ce projet. Il a en effet l'impression que le musée d'Archéologie nationale tend à sortir de sa période sombre, et que le dialogue est de nouveau de mise. Bien entendu, quelques points d'achoppement subsistent. L'équipe scientifique, dont il est l'un des représentants, a émis une contre-proposition d'organigramme qui reste négociable. Cette même équipe espère qu'un compromis qui satisferait l'ensemble des parties puisse être obtenu.

Pour en revenir au recrutement d'un second conservateur pour l'époque gallo-romaine, cette nouvelle est bien entendu positive. Toutefois, il aurait peut-être été plus urgent de recruter un spécialiste du Néolithique et de l'âge du Bronze, sachant que le conservateur qui était en charge de ce département vient de partir en retraite.

En outre, il lui semble assez délicat de charger un conservateur fraîchement diplômé de l'INP du récolement pour un musée qui possède plus de trois millions d'objets dans ses collections. Un conservateur plus expérimenté déjà en place aurait pu gérer cette mission avec davantage de sérénité.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que la question de la vacance des postes devra être examinée en fonction des profils des nouveaux arrivants. Pour ce qui est du récolement, elle invite les conservateurs à examiner le problème avec la Direction du musée. Une proposition alternative naîtra peut-être de cette discussion. Au demeurant, même si la responsabilité du récolement serait attachée à un poste, rien n'exclut que les autres conservateurs y participent, compte tenu de la taille très importante des collections de Saint-Germain-en-Laye. Les deux musées d'Archéologie regroupent à eux seuls plus de la moitié des collections nationales des musées sous tutelle du Ministère de la Culture. Les conservateurs sauront certainement faire preuve d'un esprit solidaire si un collègue rencontrait des difficultés dans la supervision d'une tâche aussi lourde.

Il semble en outre que le traitement des difficultés qui affectent le fonctionnement de l'établissement de Saint-Germain-en-Laye ait beaucoup progressé. Ce projet d'organigramme est la preuve de l'entrée dans une nouvelle phase, même si toutes les parties devront être mobilisées afin que le projet puisse aboutir d'ici la réunion du CHSCT. Les débats ont montré que la volonté était présente dans ce domaine, de la part des différents partenaires.

Élise FAU attire l'attention de la Direction sur le besoin de mieux définir les liaisons transversales entre les pôles. Elle encourage donc les parties à travailler sur cet aspect du projet.

Par ailleurs, elle souhaite savoir quels enseignements la Direction a déjà retenus des échanges qui ont eu lieu jusqu'à présent.

Hilaire MULTON précise que les différents groupes de travail n'ont pas suivi le même rythme. Il souligne par ailleurs que la filière d'accueil et de surveillance rassemble à elle seule la moitié des agents de l'Établissement (47 ETP sur 94). Il appartiendra à la Direction d'effectuer la synthèse des différentes contributions, le tout dans un calendrier contraint. Hilaire MULTON rappelle que pour ce qui est de l'accueil des publics, une première proposition d'organisation a été émise en automne 2013, même si elle n'a pas été reçue avec un enthousiasme débordant.

Chantal FOREST demande si l'Etablissement sera muni d'un assistant de prévention à temps plein ou de deux assistants.

Francis ROCHE indique que l'assistante de prévention a été recrutée sur un autre poste. Elle sera seule à assurer la fonction d'assistante de prévention. Le poste est resté vacant pendant plus d'un an, faute de volontaires pour assumer cette lourde tâche, qui nécessite en outre des qualités techniques et diplomatiques. Cet agent disposera d'une large délégation de temps pour assurer ses fonctions auprès du CHSCT et de l'ensemble des agents. La quotité allouée est actuellement d'une journée par semaine (pas nécessairement la même journée d'une semaine sur l'autre). La lettre de mission remise au CHSCT le 27 mars dernier précise d'ailleurs que des ajustements sont possibles en cas de besoin. Contrairement aux précédents assistants de prévention, l'agent n'exercera pas cette fonction en emploi posté et elle jouira d'une grande autonomie pour l'organisation de son emploi du temps.

Christelle LAVIGNE aimerait savoir de quel service dépendront les agents en charge des prises de vue photographiques.

Francis ROCHE souligne que depuis de nombreuses années, ce sujet est relativement compliqué. Il rappelle que l'Etablissement est passé à la photographie numérique en 2011, pour une mise en place en 2012. Ce sujet a suscité plusieurs débats au sein du CHSCT local. Une réelle difficulté persiste à ce sujet. Les prises de vue photographiques dépendront d'une part du service transversal en charge du récolement (uniquement pour le compte du pôle scientifique) et d'autre part des services techniques ou des services de communication – ce dernier point n'a pas encore été tranché. Le SCN a besoin de photos scientifiques et de photos destinées à la communication et couvrant les besoins d'un SCN.

Michel TAPHANEL sollicite un complément d'information à propos d'une cellule en charge des espaces muséographiques pendant des manifestations et/ou de l'événementiel.

Hilaire MULTON rappelle que l'Etablissement participe à de nombreuses manifestations (journées européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, journées nationales de l'Archéologie, Nuit des musées, etc.). Le SCN est parfois conduit à organiser des manifestations, que ce soit dans le musée ou dans le domaine national. Il a donc besoin d'un régisseur en charge des mouvements internes des œuvres (avec un monteur/installateur) et de la gestion des manifestations au sens large. Ces responsabilités sont exigeantes, car elles nécessitent de travailler en liaison avec les institutions locales (municipalités, entreprises, etc.). D'autres établissements, comme celui de Fontainebleau, se sont dotés de régies pour les manifestations et les événements (rattachées au chef d'établissement).

Gérald PARISSE s'interroge à propos des moyens humains qui seront mis en place pour gérer les collections. Il a par exemple appris qu'un photographe allait être détaché de son service d'origine pour contribuer au récolement.

Hilaire MULTON indique que le récolement est une démarche prioritaire aux yeux de la tutelle. Un plan de récolement décennal a été établi au printemps 2013. 135 000 items ont déjà été recensés (contre 40 000 à l'origine). Les équipes du musée ont mis en place un récolement extrêmement efficace des dépôts. Deux agents de la CRDOA (Commission de Récolement des Dépôts des Œuvres d'Art) ont été rattachés au musée. Ils connaissent parfaitement les collections et les partenaires scientifiques du musée. Le conservateur

chargé du récolement coordonnera l'ensemble de ce projet mais pourra s'appuyer sur des agents qui ont une connaissance très fine des collections et des enjeux (conservations, mouvements et enjeux historiques). La CRDOA a d'ailleurs produit un document de synthèse de 25 pages qui retrace le travail déjà mené à bien. Par ailleurs, certains agents de catégorie C ont souhaité rejoindre l'étude des collections. Dans l'attente, la Direction a recours à des stagiaires et à des vacataires (notamment de l'école du Louvre pour le Haut Moyen-Âge et pour l'archéologie comparée). Cela permettra de mieux accueillir les équipes du Louvre et de faire avancer le récolement entre les musées nationaux. Pour autant, l'exercice du récolement à Saint-Germain-en-Laye présente une analogie avec le tonneau des Danaïdes. Un travail sur les collections en série a été initié, notamment pour ce qui concerne le Paléolithique, dont la conservatrice participe au groupe de travail. L'objectif est de construire une cartographie des collections. D'ici la fin de l'année, les travaux auront beaucoup avancé. Hilaire MULTON rappelle que le musée possède un peu plus de 91 000 numéros d'inventaire et plus de 3 millions d'objets. La Direction souhaite donc faire avancer le récolement en développant les savoir-faire et en étant respectueuse des spécificités des parcours des agents et des collections qu'ils connaissent.

Marie-Christine LABOURDETTE précise qu'un travail de récolement en nombre est en cours afin de mettre en place une méthodologie qui permette de traiter des lots entiers. Cette méthodologie différera de celle qui permet le récolement pièce à pièce dans les Beaux-Arts, par exemple. Le Secrétariat permanent des muséums d'histoire naturelle a mis en place des méthodologies tout à fait intéressantes dans ce domaine, sachant que ces musées ont eux aussi à gérer des collections remarquables dont les caractéristiques sont assez proches de celles des musées d'Archéologie. Le premier récolement décennal a permis de faire émerger des méthodologies très différentes selon la nature des collections. Le fait d'appliquer une méthodologie adaptée a d'ailleurs permis au musée d'Archéologie nationale d'accélérer considérablement les opérations de récolement. Comme le rapport de l'IGP l'a souligné, il était important de traiter la problématique du récolement, qui avait fini par devenir un non-dit, tant l'ampleur des collections décourageait les initiatives dans ce domaine. Grâce à cette nouvelle méthodologie, le récolement des collections paraît de nouveau accessible.

Il apparaît essentiel que la concertation avance au sein des différents groupes de travail, afin que le CHSCT puisse prendre position sur un projet d'organigramme consensuel et constructif. Le sujet pourra alors être porté à l'ordre du jour du CT spécial Musées de l'automne.

IV. Point de situation sur le rapprochement Moreau-Henner (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que le sujet est également de la compétence des CT des deux musées nationaux concernés (musée Moreau et musée Henner) et qu'il est présenté pour information au CT spécial Musées. Le projet de décret du nouvel établissement est en cours de rédaction. Sachant que les collections de ces musées proviennent de deux legs, ils occupent une place capitale dans les règles de fonctionnement des musées. La volonté de Gustave Moreau est notamment respectée : les collections seront présentées conformément aux désirs de l'artiste. Les modalités d'acquisition valent surtout pour le musée Henner. La composition du conseil d'administration tient compte des conditions des legs, avec la présence d'ayants droit du peintre Henner. Les compétences du conseil d'administration sont tout à fait classiques. Le Directeur du musée aura en charge les deux sites, et pourra s'appuyer sur le conservateur du musée Jean-Jacques Henner. Dans la situation précédente, ce dernier n'occupait cette fonction que pour la moitié de son temps, car il était également inspecteur

de l'IGP. Lors de la dernière CAP des conservateurs, un poste complet a pu être identifié au sein du musée Henner et le conservateur est donc établi à demeure.

Le décret est en cours de finalisation ; il sera présenté devant les instances compétentes (le CT unique des musées) ainsi qu'aux ayants droit du musée Henner avant d'être examiné par le Conseil d'État.

Les représentants du personnel avaient sollicité une information complémentaire sur les effectifs des deux musées lors du dernier CT spécial Musées et cette information a été ajoutée. Les effectifs atteignent 21,57 ETPT pour le musée Moreau et 6 ETPT pour le musée Henner – les besoins après la réouverture sont en cours d'évaluation et seront communiqués dès que la date de réouverture sera connue et que les débats sur le sujet seront conclus.

Marie-Cécile FOREST, qui n'avait pas pu participer à la présentation du dossier le 3 avril dernier, a particulièrement tenu à être présente ce jour.

Gérald PARISSE s'interroge à propos de la composition des 21,57 ETPT du musée Moreau et des 6 ETPT du musée Henner.

Marie-Cécile FOREST indique que l'équipe du musée Moreau se compose d'elle-même (la directrice), d'un conservateur général du patrimoine, d'un attaché d'administration Secrétaire général, d'agents d'accueil et de surveillance (pour 12,57 ETPT) titulaires et contractuels, d'un technicien des services culturels et de trois secrétaires de documentation. Quant au musée Henner, en dehors de l'équipe de Direction, elle dénombre deux agents de surveillance, un conservateur et un ingénieur des services culturels. Les deux musées sont en train de recruter des agents de surveillance.

Gérald PARISSE rappelle que le 3 avril dernier, la Présidente s'était engagée à ce que les agents puissent avoir le choix d'alterner ou non entre les deux sites. Or d'après la présentation, il semblerait que l'alternance concerne tous les agents de surveillance.

Marie-Cécile FOREST précise que pour les vacataires, l'alternance entre les deux sites sera tout à fait explicite. Les vacances seront traitées au niveau de l'établissement public et non plus au niveau de chacun des deux musées. Les vacataires complétant des besoins ponctuels, une marge de souplesse doit exister entre les deux établissements.

Jean-Christophe TON THAT demande si les secrétaires de documentation sont considérées comme faisant partie des services mutualisés.

Marie-Cécile FOREST explique que le service mutualisé sera celui en charge de la communication publique. Ce service est actuellement doté d'un poste au musée Jean-Jacques Henner et d'un demi-poste au musée Gustave Moreau. Comme la note le précise, chaque musée défendra son propre projet scientifique et culturel. Le musée Henner fait actuellement l'objet de travaux (dans le cadre du plan Musées), ce qui permettra d'améliorer sensiblement le nombre de visiteurs – une porte supplémentaire a été créée, permettant d'accueillir 100 visiteurs simultanément, contre 50 auparavant. Les réserves pourront par ailleurs être hébergées sur place. Enfin, le jardin d'hiver et le salon aux colonnes seront rouverts au public, ce qui permettra de construire un projet scientifique et culturel beaucoup plus conséquent (concerts, séances de lecture, activités pour les enfants, etc.). Le musée Henner aura donc besoin d'une personne à temps plein pour gérer l'ensemble des services culturels, tandis que le musée Moreau ne peut guère accueillir d'activités, l'ensemble de l'espace étant occupé par des œuvres.

Jean-Christophe TON THAT demande si un agent du musée Henner sera en capacité de prendre en charge des fonctions de régie.

Marie-Cécile FOREST indique qu'un agent du musée Henner s'occupe des questions de documentation et de régie. Une discussion a été ouverte pour qu'il puisse évoluer du titre 3 au titre 2.

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN souhaite savoir quand les projets scientifiques et culturels des deux musées seront disponibles.

Marie-Cécile FOREST espère qu'ils seront disponibles le plus tôt possible. Elle insiste néanmoins sur le fait que le musée Moreau vient de connaître les travaux les plus importants de son histoire (à partir du mois de janvier). Le projet scientifique et culturel déjà établi en 2006 est donc à reconstruire. Pour ce qui est du musée Henner, la conservatrice est à pied d'œuvre, mais il n'existe pas de date précise pour la fin de ce travail. Les équipes sont principalement mobilisées actuellement par la fin des travaux du musée Henner, la construction d'une politique culturelle et la réinstallation des collections. Le projet scientifique et culturel devrait être prêt en 2016, mais il est difficile d'être plus précis.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle la décision aboutie d'utiliser le jardin d'hiver et le salon aux colonnes.

Marie-Cécile FOREST livre des détails supplémentaires sur le projet du musée. Elle suit l'orientation définie par son prédécesseur – elle est devenue directrice du musée Henner par intérim en novembre dernier. Cécile CAYOL a d'ailleurs grandement contribué à ce projet. Le projet scientifique et culturel du musée Henner tiendra compte du fait que son public actuel est relativement âgé ; il s'agira donc cibler un public plus jeune (écoles du quartier et lycée Carnot – juste en face du musée). Un partenariat très intéressant est en cours d'élaboration avec l'école des Beaux-Arts : les étudiants seront invités à découvrir le musée dans toutes ses dimensions pédagogiques. Le dépôt du Prix de Rome, actuellement aux Beaux-Arts, sera assuré par le musée Henner. Le musée livrera une vision exemplaire et unique de la carrière d'un artiste (le Prix de Rome, le séjour de quatre ans à la Villa Médicis, puis la carrière officielle de l'artiste). Le musée compte également confier un statut de résident pendant une année à un artiste de l'école des Beaux-Arts. L'atelier sera également un thème central du projet scientifique et culturel : le musée proposera des activités dans ce domaine à ses visiteurs, les jeunes comme les adultes. L'expérience déjà acquise au musée Moreau pourra être ainsi mise à profit.

Marie-Christine LABOURDETTE ajoute que le jardin d'hiver pourra accueillir des activités culturelles (concerts, animations pour enfants, etc.), ce qui permettra au musée de jouer un rôle plus important pour son quartier. Le partenariat avec l'école des Beaux-Arts permettra sans doute de donner une nouvelle dynamique à ce musée, et créera un lien de continuité entre les ateliers d'artistes du dix-neuvième siècle et ceux du vingt et unième siècle. Compte tenu des principes généraux déjà établis, la rédaction du projet scientifique et culturel devrait être relativement simple et donc rapide.

Christelle LAVIGNE souhaite mieux connaître l'organisation actuelle des deux musées et les conséquences du rapprochement des deux établissements pour les personnels concernés. Le projet ne semble pas suffisamment clair en dehors des agents d'accueil.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que l'avis du CT spécial Musées n'est pas sollicité sur ce dossier étant donné qu'il n'est pas le CT compétent. Elle rappelle que le

Directeur de l'établissement public sera la Directrice actuelle du musée Moreau. Un conservateur sera chargé du musée Henner. L'établissement public sera doté d'un Secrétaire général. Les fonctions mutualisées seront celles liées à la communication et au développement des publics. La Direction a pour projet de créer un billet groupé qui donnerait droit à la visite des deux musées. La programmation culturelle serait conçue de manière à rendre ces deux musées complémentaires et non concurrents. Il serait malvenu par exemple d'organiser le même soir un concert au musée Henner et un autre au musée Moreau, mais il serait pertinent d'organiser une série de concerts en alternance dans ces deux lieux. Enfin, les agents qui seront conduits à travailler à la fois dans les deux musées ne connaîtraient pas de modification de leur emploi. Ils ont d'ailleurs été rencontrés dans le cadre d'une réunion du personnel du musée Moreau en mai, initiative qui a été répétée pour les agents du musée Henner. La Direction a répondu à l'ensemble de leurs questions, en présence d'ailleurs d'une représentante de la CGT-Culture.

Marie-Cécile FOREST précise également que le Secrétaire général serait assisté d'un secrétaire administratif. La réflexion à propos de l'organigramme et du fonctionnement des deux musées se poursuit, l'objectif étant que la transition soit bien vécue par les équipes. En dehors de la Directrice et du Secrétaire général, qui partageront leur temps entre les deux musées, les seules fonctions mutualisées seront la communication et les relations aux publics – représentées d'ailleurs dans la salle.

Michel TAPHANEL souhaite avoir un éclaircissement à propos des effectifs. Il doute en effet que le recrutement de deux agents de surveillance supplémentaires soit suffisant au vu de l'accroissement de la fréquentation du musée Henner que la Direction envisage – avec en outre des vacations en soirée. Il souhaite d'ailleurs connaître les horaires d'ouverture du musée.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que l'évaluation des besoins liés à la réouverture n'est pas encore terminée. D'autres recrutements d'agents de surveillance ne sont donc pas exclus, et il semble effectivement évident que les moyens actuels seraient insuffisants. La réouverture devrait avoir lieu vers la fin du premier trimestre 2016, ce qui laisse encore du temps pour la réflexion.

Gérald PARISSÉ demande si l'établissement sera muni d'un assistant de prévention.

Marie-Cécile FOREST indique qu'un assistant de prévention a été nommé au musée Gustave Moreau, mais il ne lui semble pas que ce soit le cas au musée Jean-Jacques Henner.

Gérald PARISSÉ demande si la Direction envisagerait de le faire travailler en alternance pour les deux musées.

Marie-Cécile FOREST confie qu'elle n'y a pas encore réfléchi. Jusqu'à présent, elle a surtout été occupée par la réouverture du musée Moreau, et elle n'a hérité de la Direction par intérim du musée Henner qu'en novembre dernier. Quoi qu'il en soit, elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer un poste d'assistant de prévention à temps plein pour le musée Henner. Un appel au volontariat sera probablement lancé une fois que la nouvelle équipe sera constituée.

Gérald PARISSÉ évoque une autre possibilité : nommer un correspondant de prévention pour le deuxième site.

Marie-Hélène THIAULT souligne que les réserves et le Secrétariat seraient dans des

lieux différents, et que plusieurs services seraient dispersés. Un regroupement géographique aurait des conséquences sur le personnel, sans compter les contraintes pour les agents de surveillance du fait de travailler sur deux lieux différents.

Marie-Cécile FOREST explique que les bureaux du musée Moreau sont situés rue de Clichy, à cinq minutes à pied du musée. Quant aux réserves, à la suite des importants travaux qui ont eu lieu, elles ont pu être intégrées au musée Moreau. Les musées Moreau et Henner auront donc la chance rare d'avoir leurs réserves sur le même lieu que les espaces muséographiques. Les bureaux, en revanche, resteront à part : il n'était pas possible de les héberger au sein de l'établissement.

Jean-Christophe TON THAT demande si le conseil d'administration du musée Moreau sera maintenu.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que les organes de gouvernance seront modifiés au moment où l'établissement public sera créé. Le fonctionnement du conseil d'administration du musée Moreau n'a pas évolué depuis 1932, et il portait d'ailleurs le nom de « commission administrative ». La Cour des Comptes a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises qu'un tel mode de gouvernance ne convenait plus à un établissement public. En revanche, le futur conseil d'administration répondra aux conditions fixées par le legs de Gustave Moreau, ainsi qu'aux conditions du legs de Jean-Jacques Henner. Les ayants droit du peintre Henner et les représentants souhaités par Gustave Moreau pourront tous siéger au sein du futur conseil d'administration. L'établissement public sera ainsi pleinement fonctionnel, en intégrant toutes les évolutions législatives intervenues depuis 1932, tout en respectant la volonté des donateurs.

Gérald PARISSE demande si la création de l'établissement public Moreau-Henner aura des conséquences sur les contrats de travail existants.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que les contrats existants continueront valablement de s'appliquer grâce aux règles de portabilité.

V. Suivi des recommandations du CT spécial Musées du 3 avril 2015

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que les représentants du personnel avaient évoqué la possibilité de traiter des sujets transversaux au sein de la présente instance. L'administration y est favorable.

Au sujet du service des bibliothèques, les représentants du personnel avaient souhaité que les échanges informels initiés avec les anciens représentants du Comité technique de la DGP soient poursuivis, dans le cadre du projet de réorganisation du SBADG. Il n'a malheureusement pas été possible de programmer une réunion entre le 3 avril et la réunion de ce jour mais l'administration souhaite reprendre les échanges en septembre. En tout état de cause, depuis le 3 avril, aucune évolution particulière n'est à signaler.

Marie-Christine LABOURDETTE propose de programmer une réunion informelle début septembre afin de faire le point sur l'ouverture de la salle Labrouste de l'INHA.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que le prochain CT est programmé le mardi 17 novembre 2015.

Marie-Christine LABOURDETTE en déduit que ce calendrier est largement compatible avec l'aboutissement du projet d'organigramme de Saint-Germain-en-Laye et la

programmation de la réunion informelle qu'elle vient d'évoquer.

Jean-Christophe TON THAT réitère son inquiétude, ainsi que celle de ses collègues qui gèrent les bibliothèques. Si la suite des opérations semble assez bien connue pour les agents qui relèvent du SBADG, et si la question des agents des Archives est réglée, la réflexion ne semble pas aussi avancée pour la BCMN, étant donné que la répartition entre le musée du Louvre et l'INHA n'est pas encore définie, et enfin, il reste à régler la question de la définition et de l'administration du catalogue collectif. Il faudra également que chaque établissement réfléchisse à la façon d'organiser le suivi de ses acquisitions, de ses abonnements, et plus généralement l'administration de cet outil. Les agents expriment donc de vives inquiétudes à ce sujet. Le SBADG et la BCMN semblent devoir être séparés dès le premier trimestre 2016.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le calendrier est largement influencé par le projet de déménagement à Richelieu, et donc de transfert des personnels de la BCMN sous la responsabilité d'affectation de l'INHA. Le calendrier n'est pas encore complètement déterminé, et la date du premier trimestre 2016 qui vient d'être citée n'est donc pas du tout certaine. Naturellement, le SCN ne sera pas dissout tant que le calendrier ne sera pas fixé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Marie-Christine LABOURDETTE souhaite organiser une réunion de travail en septembre, sur la base des informations qui auront été recueillies auprès de l'OPPIC et de la BNF à propos du calendrier du chantier. L'administration aimerait pouvoir déterminer un calendrier de plus en plus précis, l'horizon temporel semblant reculer un peu plus chaque jour. Par ailleurs, l'administration remercie les représentants du personnel pour leur vigilance – qui est partagée – à propos du catalogue central. L'administration est en train de réfléchir à des solutions, qu'elle pourra évoquer en septembre avec elle l'espère, des éléments très concrets.

Jean-Christophe TON THAT souligne que jusqu'à présent, les interlocuteurs sont censés être transférés à l'INHA. Or ils disposent d'une expertise fondamentale, qui ne s'acquiert qu'à la suite d'une formation lourde. Une coupure aussi nette semble impraticable, sachant que tous les centres de ressources des musées nationaux risquent de connaître une période de flottement, ce qui n'est pas envisageable pour une bonne gestion de la base.

Jean-Christophe TON THAT s'enquiert par ailleurs de la tournée qui devait être effectuée par Madame Martin dans l'ensemble des établissements pour recueillir les besoins.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que l'évaluation des besoins est en cours. Elle partage par ailleurs la remarque exprimée à propos des conséquences d'une rupture trop nette. Une solution est en cours d'élaboration ; elle semble tout à fait acceptable pour les différentes parties et pourra être évoquée à la réunion informelle de septembre et lors du prochain CT. L'obtention du logiciel Aleph a été suffisamment éprouvant pour ne pas l'abandonner à présent. D'ailleurs, plusieurs musées nationaux et établissements publics ont fait part de leur intention de rejoindre le catalogue collectif, ce qui est plutôt encourageant.

Jean-Christophe TON THAT souhaite que la réunion de septembre ne rassemble pas seulement des membres du CT, mais que comme cela avait été le cas rue des Pyramides, l'ensemble des responsables des centres de ressources soient présents.

Marie-Christine LABOURDETTE pose une différence entre une réunion informelle avec le CT et une réunion de travail sur le projet – travail que l'administration souhaite

organiser elle-même. Elle se réserve donc le droit d'organiser une réunion avec les responsables des services de documentation afin de partager les éléments de synthèse livrés par Colette Martin.

Jean-Christophe TON THAT ne cherche pas à contester l'autorité de l'administration ; il lui semble néanmoins préférable que tous les gestionnaires de bibliothèques puissent être associés à la réflexion.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que telle est bien son intention.

Marie-Hélène THIAULT demande si l'avenir du centre de documentation des Musées de France sera traité au cours de cette réflexion.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'elle a l'intention de traiter la situation de l'ensemble du SBADG. Le centre de documentation des Musées nationaux en fait donc partie.

Gérald PARISSE critique l'amalgame entre les requêtes du 3 avril et les exigences formulées par l'IGP. Il rappelle que l'administration avait proposé l'organisation d'un CHSCT extraordinaire sur la réorganisation et sur les effectifs du C2RMF.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le CHSCT en question a vocation à se tenir au sein du C2RMF. Elle confie ne pas comprendre l'origine du problème. Pour rappel, des réponses ont été fournies pour ce qui concerne les problèmes d'effectifs à Versailles.

Gérald PARISSE rappelle que la Direction avait indiqué qu'elle entendait résoudre les problèmes d'effectifs versaillais et qu'elle réfléchirait dans un second temps à la question des effectifs parisiens. C'est au cours de la même discussion que l'administration a proposé la tenue d'un CT spécifique au C2RMF.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que l'administration a besoin que la directrice de l'établissement lui communique l'état de ses réflexions sur le planning et sur le règlement intérieur. Si nécessaire, un CT extraordinaire sera organisé pour examiner le sujet du C2RMF. Il faudrait alors prévoir un temps de préparation suffisant en amont. Il peut d'ailleurs sembler plus intéressant d'organiser des réunions thématiques plutôt que de survoler divers sujets.

Gérald PARISSE espérait qu'un CT sur le C2RMF puisse se tenir avant la fin de 2015. Il risque de n'être programmé qu'en 2016 alors que cet établissement fait face à des problèmes d'effectifs récurrents.

Marie-Christine LABOURDETTE propose de faire un point sur les effectifs dans l'après-midi. La Directrice étant présente, les représentants du personnel pourront lui poser des questions à ce sujet.

Elle évoque enfin la question du remplacement du Secrétaire général du musée de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac.

Alexis MANOUVRIER explique que l'administration a essayé de faire appel à des candidats en provenance de l'administration territoriale, en essayant de faire jouer leurs réseaux, mais malheureusement sans succès. Les recherches se poursuivent donc actuellement. Il espère donc qu'une solution pourra être trouvée d'ici la CAP de l'automne.

Une candidate avait été identifiée, mais le projet n'a pas pu être mené à bien à cause d'un problème de rapprochement du conjoint.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne que même si Les Eyzies sont une très belle localité, il est difficile d'y recruter.

Jean-Christophe TON THAT rappelle qu'il avait posé une question relative à la formation et à son financement au cours de la précédente réunion. Il semble en effet que la répartition de la prise en charge des formations ne soit pas parfaitement claire. Les budgets de formation sont censés avoir été transférés aux établissements, mais des craintes subsistent quant à la capacité de l'administration à honorer toutes les demandes.

Alexis MANOUVRIER demande si la question concerne des formations dispensées par les départements au sein de la DGP ou des formations beaucoup plus globales pilotées par le Secrétariat général.

Cécile RANVIER signale l'existence de plusieurs cas au musée de Cluny. Pour sa part, elle a souhaité suivre des formations pour lesquelles les frais d'inscription sont gratuits pour les agents du Ministère, si ce n'est qu'elle avait besoin de se faire rembourser ses frais de déplacement et d'hébergement. Fort heureusement, toutes ses demandes de formation ont été faites en début d'année et ses demandes de remboursement ont donc été gérées par la DG du Patrimoine ; le musée aurait pour sa part rencontré des difficultés. Il est fort probable qu'elle n'aurait pas pu suivre les quatre formations auxquelles elle s'était inscrite, ce qui aurait été préjudiciable, dans la mesure où elles forment un ensemble. En outre, il lui semble que son musée manque de visibilité à propos des remboursements pour les formations. Cette incertitude l'incite à la prudence.

Marie-Christine LABOURDETTE en déduit que le problème serait lié à l'avance par les musées nationaux des frais de formation, sachant qu'il existerait une incertitude sur la date et les modalités de remboursement.

Jean-Christophe TON THAT ajoute qu'un autre problème vient du fait que certaines formations sont financées par le Secrétariat général (programme 224) et que d'autres relèvent du programme 175.

Cécile RANVIER précise que lorsque plusieurs agents déposent simultanément une demande de formation, le musée peut être conduit à des arbitrages.

Jean-Christophe TON THAT souligne qu'il s'agit d'une problématique nouvelle. Dorénavant, les demandes de formation devront être hiérarchisées, et lorsque les musées acceptent certaines demandes, ils peuvent laisser entendre à l'agent qu'il n'aura pas le droit de déposer une deuxième demande. Jusqu'à présent, Jean-Christophe TON THAT ne s'est jamais préoccupé, lorsqu'il signait une demande de formation, du fait que d'autres agents aient pu demander une formation. Désormais, la logique comptable interfère avec la politique de formation des établissements.

Marie-Christine LABOURDETTE prend note de cette alerte.

Cécile RANVIER rapporte que les interlocuteurs de la DGP à qui elle a eu affaire au moment où elle s'était inscrite à sa série de formations avaient une bien meilleure visibilité, ce qui permet aux agents d'obtenir plus facilement le financement d'une formation. Dans une structure plus réduite, qui ignore le montant de l'enveloppe budgétaire dont elle disposera, l'exercice est beaucoup plus difficile. Il semblerait en effet

que les établissements avancent à l'aveugle.

Alexis MANOUVRIER explique qu'un transfert de charges est intervenu entre le département en charge des formations et les musées. Dans ces conditions, il comprend qu'une difficulté ait pu apparaître.

La séance est suspendue de 12 heures 20 à 14 heures.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que dans le cadre du point sur le C2RMF, la CGT-Culture a signalé avoir envoyé le nom de deux experts, qui ne sont malheureusement pas parvenus à l'administration. Même si la CGT-Culture a invoqué un problème informatique, elle considère qu'une demande formulée le vendredi pour le lundi est difficile à traiter de toute manière. Elle propose donc à l'ensemble des membres du CT d'approuver la présence de l'un des deux experts pressentis, Antoine ZINK.

Yann LEROUX précise, au nom de la délégation SUD, que lui aussi a rencontré des difficultés informatiques, et qu'il a dû envoyer son message de son domicile. Le serveur informatique qui gère la rue de Richelieu était indisponible.

Marie-Christine LABOURDETTE ne doute pas de la bonne foi de la CGT-Culture. Elle propose donc de voter sur la présence d'Antoine ZINK en qualité d'expert de la CGT-Culture. Elle demande à l'avenir aux organisations syndicales de prévoir un certain délai pour la transmission des noms de leurs experts.

La présence d'Antoine ZINK est approuvée à l'unanimité.

VI. Présentation du rapport de l'Inspection générale des patrimoines relatif au C2RMF (pour information)

Marie-Hélène JOLY rappelle que sa mission a été diligentée par l'IGP en juin 2014, à la suite d'une demande des organisations syndicales (en CHSCT du C2RMF de mai 2014). Cette demande a conduit à un audit sur l'organisation du travail (sur la base de cas de souffrance au travail) et au présent rapport d'inspection, qui portait sur tous les domaines de compétences du C2RMF. Il s'agissait d'étudier ses demandes d'intervention auprès des Musées de France ainsi que sa place dans le paysage national de la conservation et de la restauration. Le rapport devait également contenir une analyse de sa politique de recherche et de ses liens avec ses partenaires nationaux et internationaux dans les programmes de recherche. Enfin, le dernier sujet du rapport était la transversalité entre les départements.

La mission s'est déroulée entre septembre 2014 et février 2015. 53 personnes ont été reçues en entretien approfondi. Il s'agissait pour l'essentiel d'agents du C2RMF mais quelques agents des tutelles et des partenaires de l'Etablissement ont également été contactés. Marie-Hélène JOLY souhaite remercier l'ensemble de ces personnes, qui lui ont fourni une abondante documentation.

Le rapport a donné lieu à une première présentation devant le CHSCT du C2RMF en juin 2015 et une seconde présentation a donc été prévue ce jour. Ce rapport n'a pas vocation à incarner une proposition de modification de l'organisation des services, ni un calendrier de réorganisation, mais une base de réflexion pour une concertation au sein du C2RMF.

Dans un premier temps, l'excellence du C2RMF a pu être constatée. Il fait partie des plus grands centres de recherche et de restauration de biens patrimoniaux au monde. Le

C2RMF a également démontré une importante capacité d'adaptation, dans un contexte d'évolution importante et rapide du paysage de la recherche en France. La « crise de Cergy » avait donné lieu à des projets complexes qui ont finalement été interrompus, et le C2RMF a été confronté au départ de l'UMR 171. Malgré ces vicissitudes, le C2RMF a toujours été capable de renouer des partenariats. Toutefois, l'organisation de ses services et de l'exercice de ses missions et fonctions est apparue assez complexe.

L'excellence du C2RMF est unanimement reconnue, à travers notamment l'évaluation de la recherche menée par l'AERES et la participation de l'établissement à plusieurs LABEX (laboratoires d'excellence) et EQUIPEX (équipements d'excellence). Il collabore également avec un certain nombre d'universités. Enfin, depuis plusieurs décennies, la plupart des musées nationaux font appel à ses services pour la restauration de leurs œuvres, ses plus gros « clients » étant le musée du Louvre et le château de Versailles. Il est également sollicité par bon nombre des 1 200 musées dans les régions. L'excellence du C2RMF est également reconnue sur le plan international à travers sa participation depuis plusieurs années à des programmes de recherche européens et internationaux. Le C2RMF est doté d'une plate-forme d'instrumentation scientifique très dense, très complète et très innovante, spécialisée dans les méthodes d'analyse non invasives variées – AGLAE étant la plus connue. Le C2RMF possède également des ateliers de restauration spécialisés qui accueillent des restaurateurs libéraux (à la disposition des musées nationaux et territoriaux), un fonds documentaire unique au monde, qui regroupe l'intégralité de la documentation scientifique depuis 1931, et il bénéficie d'une proximité immédiate avec les musées. La plupart des musées, et en particulier ceux du Louvre et de Versailles, en sont les principaux bénéficiaires.

Le C2RMF est également doté d'une grande capacité de diagnostic, d'interprétation et d'intervention interdisciplinaire, d'une compétence reconnue nationalement et internationalement en matière d'authentification, et d'un personnel très diversifié aux compétences très variées. Plus de la moitié de ses agents sont hautement qualifiés mais tous les métiers ont leur rôle à jouer au sein du C2RMF.

Enfin, il existe une bonne complémentarité entre les laboratoires patrimoniaux du Ministère de la Culture (le C2RMF et le LRMH) ou financés par lui (le CICRP et le CRCC). Cette complémentarité mériterait certainement d'être encore développée, mais elle est déjà assez poussée.

Le constat sur l'activité de l'établissement était donc largement positif mais l'examen approfondi de ses missions a suscité des pistes d'amélioration.

Jean-Christophe SIMON explique que les remarques des deux auditeurs ont trait principalement à des questions structurelles et organisationnelles. Ces questions structurelles appellent un certain nombre de mesures. Ainsi, par exemple, au-delà des questions d'ordre juridique, le contrôle scientifique pèse lourdement sur l'activité du C2RMF, et il semble donc pertinent d'alléger le fonctionnement des différentes commissions, l'essentiel étant que le C2RMF puisse rapidement prendre connaissance de l'ensemble des dossiers, écarter les dossiers « ordinaires » et se concentrer sur les dossiers les plus sensibles, qui réclament toutes les compétences des agents. Dans le même ordre d'idée, il semblerait pertinent de renforcer le Secrétariat général afin de faire face à des questions juridiques ou en lien avec des montages financiers de projets et programmes européens. Moderniser le C2RMF revient à actualiser et revaloriser la fonction administrative du Secrétariat général – qui est un métier au service des autres métiers. Il importe aussi de revaloriser les fonctions transversales d'accueil et de

surveillance, de régie et de documentation, qui sont toutes indispensables au bon fonctionnement du C2RMF.

Moderniser l'établissement, c'est aussi mettre en place progressivement une approche analytique des services rendus par le C2RMF. Le service public n'est pas gratuit, il mobilise des compétences des agents et les moyens du C2RMF. Il ne s'agit donc pas de faire payer les prestations mais d'en communiquer le coût aux bénéficiaires (musées nationaux ou territoriaux ou établissements d'autres ministères).

Il est également apparu essentiel de réduire le risque juridique. Le C2RMF se positionne comme assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Musées de France. Il accueille des restaurateurs dans des conditions qui semblent présenter des risques juridiques. Il apparaît donc indispensable d'effectuer une mise au point sur les responsabilités des établissements propriétaires et des restaurateurs accueillis et de clarifier les procédures et les modes d'intervention (notamment par des conventions).

Sur le plan des ressources humaines, des difficultés d'évolution de carrière sont apparues chez les fonctionnaires dans les filières de recherche et de restauration. Cette problématique dépasse malheureusement le périmètre du C2RMF et de la mission. Cependant, on peut noter que l'établissement est confronté à l'impossibilité temporaire de recruter sur projets, ce qui place nécessairement le C2RMF au second plan dans les réponses aux appels à projets européens. Il semblerait opportun de permettre le recrutement rapide de chercheurs sur la base de fonds de concours européens ou d'appels à projets nationaux, de sorte que le C2RMF figure au premier rang des programmes.

L'implantation multi-sites de l'établissement est également susceptible d'engendrer des difficultés de fonctionnement. Là encore, il s'agit de mettre en œuvre toutes les synergies possibles entre Versailles et Paris, entre Flore et les Grandes écuries, par une organisation plus fluide, des moyens de communication renforcés et la poursuite de la modernisation des équipements de chaque site. Toutes ces questions structurelles appellent également une organisation renforcée. Pour cela, il apparaît important de conduire une réflexion transversale et interne pour identifier et arrêter les priorités stratégiques de l'établissement. Sur la base de ces dernières, il importe de développer et systématiser une programmation collégiale de l'établissement, en transversalité avec l'ensemble des départements (sous le contrôle de la directrice de l'établissement). Il s'agit également de poursuivre et renforcer des projets communs avec d'autres partenaires (et notamment le laboratoire de recherche des Monuments historiques).

Enfin, toujours à propos de l'organisation, il semble pertinent de poursuivre le développement d'OSCAR (Outil de Suivi de la Conservation, des Archives et de la Recherche), qui apparaît utile au dialogue interne à condition d'en faire un outil qui facilite la transversalité et le dialogue entre les différents départementaux. Cet outil peut également faciliter la construction des plans de charge de chacun, et notamment du département de restauration.

Marie-Hélène JOLY en vient aux observations des rapporteurs en lien avec la conservation et la restauration. Le C2RMF bénéficie d'un héritage historique d'excellence, qui s'appuie sur la proximité des laboratoires de recherche et de toutes leurs capacités d'imagerie et d'analyse. Il s'appuie également sur l'accompagnement par les personnels scientifiques des filières de restauration et de conservation, et il a pour force une politique très volontariste de conservation préventive, qui a été mise en place à la fin des années 1990 et qui a révolutionné le monde des musées.

La première problématique commune aux départements de la conservation préventive et de la restauration est le manque de sélectivité, aussi bien pour ce qui concerne les restaurations accueillies sur les plates-formes de restauration, que pour les missions de conseil en conservation préventive. La définition de critères d'intervention est une nécessité. Ces critères doivent être fondés sur la plus-value réelle du C2RMF (la proximité des laboratoires de recherche par exemple). Il faut également que ces critères d'intervention soient portés à la connaissance des musées, plutôt que de leur opposer un simple refus. Le C2RMF pourra s'inspirer du dispositif mis en place par l'institut canadien de conservation, qui affiche ses critères sur son site internet. Ils ne sont pas particulièrement restrictifs mais ont le mérite d'être parfaitement clairs. Le C2RMF devrait se consacrer exclusivement aux missions d'intérêt national ou au moins d'intérêt général, c'est-à-dire les missions qui pourront bénéficier à l'ensemble de la communauté muséale. Le rapport contient une proposition de méthodologie en vue de l'élaboration de tels critères. Il appartient néanmoins à l'établissement de construire ces critères et de les faire connaître.

La deuxième problématique commune aux deux départements est « l'insuffisance » de leur recherche appliquée. Le C2RMF mène déjà des opérations de recherche appliquée, mais sans doute trop peu, et certains champs de la conservation préventive et de la restauration méritent d'être davantage explorés. Ces opérations doivent être menées de concert par les deux départements, en coordination avec le département Recherche et avec les partenaires extérieurs.

La dernière problématique dépasse largement le cadre du C2RMF et implique les tutelles : il s'agit du paysage national de la conservation et de la restauration. Le premier volet consiste à développer une parfaite connaissance de la conservation/restauration des collections en France. Il semble par exemple important d'avoir une vision des réserves. L'une des préconisations du rapport consisterait à réaliser un état des lieux de la conservation et de la restauration dans les Musées de France, en traitant prioritairement les réserves. Cela permettrait de construire une politique de conservation/restauration, et le C2RMF pourrait ainsi améliorer la programmation de ses recherches et sélectionner ses interventions en aide à la décision. Cette préconisation semble devoir être étendue à la sous-Direction des Monuments historiques. Les contraintes liées à la conservation des objets mobiliers, selon qu'ils soient conservés dans les musées ou dans les monuments, sont très proches. Il semblerait donc intéressant que la DGP se mobilise afin de réaliser un état des lieux de la conservation des objets mobiliers (sans se restreindre aux Musées de France).

Toujours en ce qui concerne le paysage national de la conservation préventive et de la restauration, le rapport évoque ce qui était appelé jusqu'au début des années 2000 le réseau des ateliers régionaux de restauration. Comme l'a justement souligné le rapport de Dominique Dupuis-Labbé, du département des collections, ce réseau n'existe plus en tant que tel étant donné qu'il s'agit d'une addition de structures très hétérogènes, au maillage territorial incomplet, sans logique d'ensemble, et non pertinent pour répondre aux difficultés économiques de certains restaurateurs. Dans le prolongement de ce rapport, il semblerait opportun de réaliser une étude prospective sur le marché de la conservation/restauration. Cela permettrait de saisir l'opportunité que représente la réforme territoriale et d'adresser des propositions aux Régions (des agences régionales de conservation/restauration par exemple, en s'appuyant sur l'existant et en formulant des offres viables).

Jean-Christophe SIMON souligne que les compétences des équipes du C2RMF et la

qualité de ses chercheurs sont très largement reconnues. Ces derniers dirigent des travaux de recherche, participent à des colloques et publient des articles dans des revues scientifiques. Il importe de poursuivre le développement des compétences au sein du C2RMF et de préserver la place singulière qu'il occupe au sein du paysage de la recherche en France. Pour cela, il apparaît pertinent que le C2RMF soit en mesure de définir lui-même ses axes de recherche et de les situer relativement aux objectifs arrêtés par le Ministère de la Culture. Le rapport de 2014 sur la recherche proposait deux axes de développement : la participation à des projets et programmes de recherche européens, et le développement de la recherche appliquée à la valorisation du patrimoine culturel, en intégrant également davantage les sciences humaines et sociales. Il s'agirait également de concevoir un plan d'action pluriannuel en matière de recherche. Ce plan préciserait les objectifs attendus au regard des investissements humains et matériels qui auront été consentis par le C2RMF et par le Ministère. Il permettra aussi de mesurer les résultats obtenus et leur développement potentiel, là encore de façon à faire reconnaître la place du C2RMF au sein du paysage national de recherche.

Marie-Hélène JOLY achève son exposé par une réflexion sur les missions transversales du C2RMF, à commencer par la documentation scientifique et les archives de la recherche. L'enjeu est considérable : il s'agit de la sauvegarde et de la diffusion des archives et de la documentation accumulées au fil des décennies. Pour cela, il conviendrait de réaffirmer le rôle transversal du département des archives et des nouvelles technologies de l'information (DANTI). La seconde recommandation serait d'accélérer les programmes de sauvegarde de données, notamment pour les plus anciennes et pour les supports les plus fragiles. Ces programmes ont été mis en œuvre depuis plusieurs années, mais ils devraient être accélérés. Enfin, deux très importants chantiers ont été identifiés, chacun nécessitant plusieurs années d'efforts. Il s'agit tout d'abord de la gestion et la conservation des données de base de la recherche (stockées dans les ordinateurs des chercheurs, mais non répertoriées dans une base commune), Bon nombre de chercheurs approchant de l'âge de départ en retraite, le référencement de ces ressources apparaît indispensable. Le deuxième chantier consisterait à rendre la base EROS accessible par Internet. Cette base constitue un important gisement d'informations sur les activités menées par le C2RMF depuis 1931, mais elle n'est malheureusement consultable que sur place, ce qui est dommageable à la communauté scientifique nationale et internationale.

Le C2RMF occupe une place importante dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de l'encadrement des recherches. Pour autant, cette action mériterait d'être davantage encadrée, une politique en la matière devrait être définie et le C2RMF ne devrait pas être considéré comme un simple « prestataire de services » mais participer activement à la définition et à la validation des programmes d'enseignement. Il serait également pertinent que les restaurateurs s'investissent davantage auprès de l'INP et que la part d'enseignement de la conservation préventive soit encore augmentée, même si de nombreux progrès ont déjà été obtenus en la matière.

La revue Technè est de très bonne qualité mais une diffusion en ligne favoriserait le rayonnement du C2RMF. Le site internet aurait également besoin d'aménagements complémentaires : il doit être enrichi en contenus professionnels (guides, fiches techniques, etc.), afin de lui permettre de redevenir le lieu sur lequel les conservateurs et les restaurateurs se rendent lorsqu'ils ont besoin d'une information technique. Les journées d'études et de publication devraient peut-être être augmentées dans le domaine de la conservation préventive. Enfin, pour ce qui est des travaux de recherche, les publications des membres du C2RMF sont nombreuses, mais elles mériteraient d'être

prises en perspective les unes par rapport aux autres.

En conclusion, Marie-Hélène JOLY appelle à définir des priorités stratégiques pour le C2RMF sur la base d'une approche partagée.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie les rapporteurs et propose de répondre à une première série de questions.

Yann LEROUX souhaite tout d'abord s'assurer que son rapport est à jour, étant donné que certaines pages sont marquées de grandes croix.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que des problèmes d'affichage se produisent parfois lorsqu'un document enregistré au format ODT est ouvert sous Word.

Yann LEROUX souligne que les documents au format PDF sont parfois même difficiles à lire.

Il constate que le C2RMF fait office d'OMNI (« objet muséal non identifié ») au sein du Ministère de la Culture. Il remercie néanmoins l'administration pour avoir commandé ce rapport, qui permet de mieux appréhender son activité. Le syndicat SUD se montre relativement inquiet à propos du C2RMF, craignant que ce dernier ne connaisse une mésaventure similaire à celle du MuCEM. La durée de gestation du MuCEM a été très longue (plus de dix ans), avec des répercussions importantes sur le plan budgétaire et au niveau du personnel. Il serait donc souhaitable que le parcours du C2RMF soit orienté, afin d'éviter qu'il n'évolue de manière erratique.

Le syndicat SUD a par ailleurs été alerté par l'évocation d'études de coûts, ce qui résonne aux oreilles des organisations syndicales comme de probables coupes budgétaires à venir, ce qui serait autant de coups portés au service public. Le manque de sélectivité dont le C2RMF fait effectivement preuve présente néanmoins l'avantage de mettre en évidence certaines œuvres méconnues.

Un débat sur les risques juridiques avait déjà eu lieu au sein de la Direction générale des Patrimoines. Le cumul des fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'ouvrage est potentiellement problématique.

Certains chercheurs ont tendance à dénoncer ce qu'ils perçoivent comme un encadrement excessif. On peut cependant remarquer, par analogie, qu'un corps dépourvu de squelettes revêt l'apparence d'une limace. Pour qui veut s'élever, une colonne vertébrale est appréciable. En d'autres termes, les fonctions support du C2RMF méritent une attention particulière, après avoir été malmenées pendant un certain temps, et le fait de confirmer la vacance de seulement cinq postes ne permettra certainement pas renforcer l'ossature du C2RMF. Les services support fonctionnent avec des effectifs réduits, tension qui engendre des problèmes médicaux pour certains agents. Sur un sujet connexe, Yann LEROUX attire l'attention de l'administration sur le fait que certains agents de retour d'un congé maladie ont été affectés à Versailles. Ce qui peut être considéré comme une chance pour les agents risque aussi de se transformer en problème, étant donné que des agents de retour d'un congé maladie ne sont pas nécessairement aptes à assumer un poste dans une filière de surveillance. Par ailleurs, de tels mouvements entretiennent la vision d'un système de précarisation des agents statutaires.

Toujours à propos du site de Versailles, il semble nécessaire que la tutelle intervienne pour que le C2RMF bénéficie d'une partie des ressources versaillaises (132 % de

ressources propres et 47 millions d'euros de bénéfice), ce qui permettrait de financer des travaux dans les locaux. Cette question recoupe d'ailleurs celle du risque juridique, étant donné que vu la façon dont les locaux sont aménagés, des visiteurs venus consulter des documents traversent des ateliers et se retrouvent à proximité des œuvres : cela représente donc à la fois un danger pour les visiteurs et pour les œuvres. Pour aménager plusieurs entrées et restreindre l'accès à la zone où les œuvres sont entreposées, il faudrait complètement revoir l'architecture du bâtiment, et les travaux seraient donc onéreux.

Yann LEROUX attire également l'attention de l'administration sur le fait que les étudiants ont parfois tendance à emprunter les gouttières, au risque de choir, et à entrer par les fenêtres – ce que des personnes beaucoup moins bien intentionnées seraient aussi capables de faire.

Élise FAU pointe tout d'abord la transmission relativement tardive du rapport (moins d'une semaine avant la réunion). Par ailleurs, elle demande si l'administration a déjà mis en application certaines recommandations du rapport.

Antoine ZINK rappelle que le rapport est issu d'une saisine du CHSCT. Il ne souhaite pas entrer dans les détails qui intéressent cette instance. Toutefois, il remarque que le rapport décline la notion d'excellence à plusieurs reprises, et que la recherche perpétuelle de l'excellence est susceptible de déboucher sur des risques psychosociaux.

Par ailleurs, il souhaite connaître le détail de la lettre de mission de la Directrice, dont le rapport peut être considéré comme une préfiguration.

Il rapporte que les agents sont attachés au fait que le C2RMF ait le statut de service à compétence nationale. Ce sujet n'est pas évoqué dans le rapport, sinon par le prisme des statuts des personnels.

Pour ce qui est de la « sélectivité », il n'appartient pas au C2RMF de décider de lui-même de ses critères d'acceptation, cette compétence relevant du service des Musées de France. Par ailleurs, si le C2RMF peut être force de proposition, ce droit est également accessible aux musées. Ces derniers ne doivent être considérés ni comme des clients, ni comme des usagers du C2RMF, mais comme des partenaires. Le client, en l'occurrence, est incarné par l'État, étant donné qu'il finance le C2RMF. D'ailleurs, pour mettre en place une comptabilité analytique, il faudrait fixer des règles d'amortissement des équipements, ce qui semble pour le moins complexe.

Le rapport prône un renforcement du Secrétariat général, et notamment des fonctions juridiques ou en lien avec les ressources humaines, et la Directrice a d'ailleurs affirmé que le Secrétariat général était sa priorité pour 2015, mais le plafond d'emploi devrait être significativement relevé pour que l'ensemble des services qui en ont besoin soient renforcés (au sein du Secrétariat général mais aussi au sein du DANTI et des départements en charge de la conservation, de la recherche, etc.). Faute de moyens, le C2RMF ne serait pas suffisamment efficace. Les besoins en matière de surveillance sont assez évidents, comme en témoigne par exemple l'affichette qui invite les visiteurs à composer le numéro de téléphone du standard si personne n'est disponible à l'accueil. Plus largement, tous les services auraient besoin de davantage de ressources.

Antoine ZINK se déclare favorable à la création de centres régionaux, à l'image du CICRP, même si malheureusement la réforme territoriale risque de compliquer le dialogue avec les assemblées régionales.

Enfin, il estime que la spécificité du C2RMF n'est pas incarnée par AGLAE ou quelque autre de ses outils, mais par ses agents.

Isabelle PALLOT-FROSSARD déclare tout d'abord qu'elle a apprécié de pouvoir bénéficier d'un tel rapport à son arrivée. Ce rapport a le mérite de ne pas s'en tenir à un diagnostic mais d'être force de propositions. Le fait d'ailleurs que des rapporteurs externes au C2RMF aient pu réaliser un diagnostic aussi précis en quatre mois constitue une performance remarquable. Isabelle PALLOT-FROSSARD précise au passage que sa lettre de mission est en cours de finalisation – elle doit encore être validée par la DGP.

En réponse à la référence à « l'OMNI », il lui semble pour sa part que les statuts du SCN sont relativement clairs, même si quelques précisions peuvent encore être apportées. Sans nul doute, le C2RMF n'est pas un musée.

Les remarques exprimées à propos des risques juridiques sont tout à fait pertinentes, notamment pour ce qui concerne les relations avec les restaurateurs d'une part et avec les responsables de collection d'autre part. Ce chantier n'est certes pas simple, mais avec le concours des services juridiques centraux, il semble réalisable.

Pour ce qui est des travaux, il est d'ores et déjà certain qu'ils ne pourront pas être financés par des crédits de l'établissement public de Versailles ; il faudra donc faire appel à des crédits des Monuments historiques. Les principaux besoins concernent le réaménagement intérieur des locaux et la réfection des fenêtres, dont certaines sont branlantes. Les toitures sont en revanche en relativement bon état. Pour en revenir aux relations avec l'établissement public de Versailles, étant donné que le C2RMF réalise certaines prestations à son profit, une certaine réciprocité serait la bienvenue (pour loger des agents, par exemple).

Pour ce qui est des étudiants qui escaladent les gouttières, Isabelle PALLOT-FROSSARD a déjà eu l'occasion de constater le caractère intrépide des étudiants d'écoles d'architecture, qui sont capables d'escalader un échafaudage pour accéder au sommet de la façade d'une cathédrale.

S'agissant de la mise en pratique du rapport, elle n'a pour l'instant engagé aucune action significative, mis à part le fait d'anticiper le renforcement du Secrétariat général, puis celui du département de la Recherche en 2016, et probablement le département de la Restauration en 2017. Il est exact qu'un certain nombre de services fonctionnent en sous-effectif, et Isabelle PALLOT-FROSSARD entend traiter ce problème en affectant prioritairement les moyens à une filière une année donnée, en tenant compte des concours. Elle a également créé un groupe de travail sur la peinture de chevalet, qui associe l'ensemble des départements. L'objectif est de mieux programmer les interventions en tenant compte du plan de charge de chacun des départements – les demandes sont généralement traitées au fil de l'eau. En revanche, des actions plus conséquentes seront mises en œuvre une fois que sa lettre de mission sera finalisée.

Elle note également que les archives et la documentation peuvent jouer un rôle de liant entre les services. Elle traitera donc cette question en priorité, et notamment le sujet de l'archivage. Un service patrimonial tel que le C2RMF se doit avant tout de construire sa propre histoire. Pour l'instant, il ne le fait pas de manière optimale. Un centre tel que le C2RMF se doit d'être exemplaire.

Son opinion est diamétralement opposée à celle exprimée plus haut pour ce qui concerne l'excellence : elle la considère personnellement comme une forme de stimulation et non

comme un frein à l'action.

Le statut de SCN n'a pas été véritablement mis en cause par les rapporteurs. Néanmoins, les limites imposées pour la recherche sont assez gênantes, notamment lorsqu'il s'agit de recruter des chercheurs sur des ressources affectées.

Concernant les critères de sélection, même si le C2RMF n'a pas le pouvoir de les imposer, il a le devoir d'en proposer. N'effectuant aujourd'hui aucune sélection, les sollicitations auxquelles le C2RMF est soumis sont totalement aléatoires : elles sont très importantes de la part des musées picards et quasiment inexistantes de la part des musées aquitains ou poitevins. L'objectif serait de rendre un service uniforme à l'ensemble des quelque 1 200 musées de France.

Enfin, pour ce qui est de la recherche en conservation et restauration, elle se félicite que tous les acteurs du C2RMF y soient attachés, même si malheureusement elle a peu été mise en œuvre. Cette démarche s'accélère quelque peu par le biais du LABEX Patrima, qui finance des thèses sur ce sujet, mais elle pourrait encore être amplifiée.

Marie-Hélène THIAULT signale que le SCN de Saint-Germain-en-Laye attend vainement une programmation de la part du C2RMF, et estime que l'outil OSCAR n'est pas adapté de ce point de vue. S'il a été possible les années passées de mettre au point des programmes pluriannuels (pour certains matériaux ou pour certaines séries archéologiques), ce n'est plus le cas depuis presque dix ans. Par ailleurs, elle souligne que la programmation pourrait renforcer la transversalité au sein du C2RMF étant donné qu'il est assez fréquent que l'on constate le besoin d'effectuer des analyses complémentaires sur une œuvre avant d'entamer sa restauration. Du point de vue des musées, la recherche au sein du C2RMF est tout autant incarnée par le département Recherche que par le département Restauration.

Par ailleurs, le C2RMF pourrait avoir intérêt à ne pas se contenter de répondre à des demandes ponctuelles mais à élaborer des cahiers des charges, domaine dans lequel l'attente est très forte.

Isabelle PALLOT-FROSSARD confirme qu'elle a l'intention de réactiver la démarche de programmation avec les principaux « clients » (ou « partenaires ») du C2RMF. Elle s'est d'ailleurs déjà entretenue avec certains responsables de département du musée du Louvre et avec les représentants d'autres musées nationaux qui figurent parmi les plus gros demandeurs. L'objectif serait de concevoir la programmation l'année précédant sa mise en œuvre, ce qui permettrait d'adapter les plans de charge en conséquence. Cette programmation concernerait les opérations de restauration mais également les études de *corpus*. Pour ce qui est de l'établissement de documents types, l'objectif sera de servir le plus grand nombre. Les conservateurs ont tendance à considérer chaque œuvre comme un cas particulier, mais il est tout de même possible de marier certaines particularités et donc de mettre en place des méthodologies communes – entreprise qui sera probablement longue.

Marie-Christine LABOURDETTE renvoie à la question de la dichotomie entre les missions d'intérêt national et les missions d'intérêt général. Il s'agirait d'extraire de chaque cas particulier des caractéristiques générales et des éléments de doctrine. Cette question concerne d'ailleurs aussi bien la conservation préventive que la restauration.

Marie-Hélène JOLY précise que le C2RMF a déjà élaboré un certain nombre de documents méthodologiques mais qu'il ne les a pas encore mis en ligne.

Stéphane BETTING s'étonne que la présence de nuisibles tels que les poissons d'argent ne soit pas davantage prise au sérieux au C2RMF. L'état de vétusté du plafond est également préoccupant. Des travaux de rénovation ne constitueraient pas un investissement à fonds perdus, car ils permettraient de réduire significativement la consommation énergétique du bâtiment (chauffage et contrôle de l'hygrométrie) ainsi que les frais de réparation.

Yann LEROUX indique que son syndicat a cherché à comprendre les statuts du C2RMF, poursuivant la même démarche que les rapporteurs, et il a trouvé un enchevêtrement de textes dont il était difficile d'extraire des éléments saillants. Peut-être le C2RMF pourrait-il adopter finalement le statut d'EPSCP (Établissement Public d'Enseignement Supérieur à Caractère Professionnel), par exemple.

Le rapport rend compte de l'état sanitaire des collections. Il est étonnant de ne pas y apercevoir la mission de récolement, étant donné que cette dernière peut permettre de caractériser l'état sanitaire des collections au sein des musées.

Les inspecteurs ont noté que le nombre d'œuvres restaurées était passé de 2 000 à 900. Si la Direction du C2RMF compte inverser cette tendance, elle aura besoin davantage de personnel.

Marie-Hélène JOLY note que la vision du récolement est limitée au niveau central, et que de toute manière, l'état des réserves reste indéterminé. Par ailleurs, le rapport ne préconise pas nécessairement de restaurer davantage d'œuvres.

Isabelle PALLOT-FROSSARD estime que le contexte de l'époque où 2 000 œuvres étaient restaurées chaque année était totalement différent (séparation des fonctions de restauration et de recherche, par exemple). La période était également marquée par des grands chantiers au sein des musées. Il ne s'agit donc pas de mettre en œuvre une politique d'abattage afin de restaurer 2 000 œuvres chaque année, mais d'accueillir des œuvres dans les meilleures conditions possibles. Le C2RMF ne doit pas être considéré comme un simple plateau technique ; en complément de la restauration des œuvres, il peut proposer un accompagnement aux musées (informations scientifiques, imagerie, techniques de conservation, etc.). La démarche n'est donc pas quantitative mais qualitative.

Gérald PARISSE pointe le manque récurrent d'effectifs, et la difficulté de la Direction à faire augmenter à nouveau ces effectifs dans le contexte budgétaire actuel (mis à part pour les fonctions support). Par ailleurs, il se demande comment la Direction entend communiquer aux agents les réponses qu'ils attendent.

Isabelle PALLOT-FROSSARD indique que la restitution sur l'audit est en cours de préparation avec le prestataire. L'ensemble du personnel en bénéficiera à une date qui doit être fixée prochainement.

Isabelle PALLOT-FROSSARD tient également à préciser ses propos au sujet des effectifs. Elle souhaite que le « plafond d'emploi » (terme impropre pour un SCN, dans la mesure où ce plafond est mutualisé) soit relevé autant que possible et elle n'entend pas se contenter de renforcer les services support. Elle raisonne selon une logique pluriannuelle et elle considère que pour l'année 2015, les services support seront prioritaires, afin de satisfaire des besoins immédiats en surveillance, au Secrétariat. Si les services support ne sont pas capables de soutenir les autres services, ceux-ci fonctionneront de manière moins optimale. La priorité pour 2016 sera la recherche, et des

propositions ont déjà été émises pour les concours à venir d'ingénieur d'études et d'ingénieur de recherche (sous réserve que ce concours soit confirmé). Enfin, en 2017, la priorité se porterait sur les métiers de la restauration. Il serait inutile de publier des avis de vacance auxquels personne ne répondrait, faute de concours organisés à la période concernée. Sur des postes de recherche, les candidatures internes sont extrêmement rares, si bien que les recrutements ne peuvent être assurés que grâce aux concours.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne par ailleurs que le C2RMF n'est pas en capacité de réclamer un grand nombre d'ouvertures de poste, sachant que le plafond d'emploi est mutualisé, et que toute ressource accordée au C2RMF devient inaccessible pour les autres établissements. L'administration est par ailleurs consciente que le C2RMF est une institution prioritaire, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle une étude a été commanditée. Marie-Christine LABOURDETTE salue au passage la grande qualité de l'analyse qui a été effectuée par les inspecteurs, et d'avoir livré à la fois une évaluation et un « mode d'emploi » du C2RMF. Cette dernière fonction n'est pas inutile car, au-delà de la simplicité apparente du nom du service, son organisation et son rôle sont en réalité beaucoup plus complexes.

Alexis MANOUVRIER évoque la valorisation des corps d'ingénieurs (d'études et de recherche). Le Secrétariat général a mis en place un groupe de travail sur cette question, auquel les organisations syndicales ont été conviées. Une première réunion informelle est prévue dans la semaine et une autre réunion se tiendra prochainement avec les représentants du personnel.

Marie-Hélène THIAULT souhaite savoir comment le C2RMF compte combler ses lacunes dans certaines disciplines, comme par exemple l'ethnologie ; envisage-t-il par exemple une certaine complémentarité par rapport au MuCEM ?

Isabelle PALLOT-FROSSARD signale que certains agents du département Restauration ont des compétences en ethnologie (et notamment un restaurateur spécialisé). Il est vrai en revanche que les objets ethnographiques ne donnent lieu à aucune recherche au sein du C2RMF. Des partenariats pourront être conclus avec d'autres institutions plus compétentes dans ce domaine, mais le C2RMF n'a pas vocation à introduire une nouvelle discipline de recherche. Plusieurs options sont envisageables, tel qu'un co-encadrement de travaux de recherche.

Yann LEROUX évoque les œuvres composées de matériaux multiples. Il demande si le C2RMF compte entamer des travaux à leur sujet.

Isabelle PALLOT-FROSSARD élargit la question aux matériaux contemporains (les polymères par exemple). Le C2RMF a participé au programme de recherche POPART avec le CRCC et CICRP et souhaite poursuivre ce type de partenariat. Des travaux sont actuellement menés à propos des peintures industrielles, associant le CIRCRP, le LRMH et le C2RMF.

En matière d'obsolescence technologique, les travaux du C2RMF portent actuellement sur le néon, mais ils peuvent être élargis. D'ailleurs, le C2RMF vient d'obtenir un financement par le LABEX PATRIMA. Un post-doctorant va ainsi travailler pendant une année au sein de l'établissement.

Yann LEROUX objecte que le C2RMF pourra difficilement obtenir la venue d'un nouveau post-doctorant tous les ans. S'ajoute à cela la problématique de formation des jeunes chercheurs, combinée à celle des départs en retraite.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que le C2RMF souhaite recruter de jeunes chercheurs par l'intermédiaire des prochains concours. Il pourvoira également aux départs en retraite tout en veillant à la transmission des compétences – ce qui impliquera parfois, pour les spécialités rares et importantes, une période de chevauchement entre l'arrivée des jeunes chercheurs et le départ en retraite des plus anciens.

Isabelle PALLOT-FROSSARD souligne que les appels à projets représentent une part croissante dans le financement de la recherche. Il existe un risque d'éparpillement dans ce domaine. Il convient donc d'établir un lien entre le travail de fond que le personnel peut réaliser sur le long terme et les apports ponctuels des appels à projet. Les deux leviers seront nécessaires, car le C2RMF n'aura jamais suffisamment de moyens pour étudier les collections sous tous les aspects.

Yann LEROUX rappelle que le rapport fait mention de passerelles entre les universités et le C2RMF.

Alexis MANOUVRIER confirme que des passerelles existent et sont une réponse aux problématiques de court terme. Un dispositif technique qui ferait appel à des universitaires, à des chercheurs et à des étudiants est à l'étude.

Cécile RANVIER note que dans le rapport, il est suggéré de référencer la revue Technè sur un site tel que revues.org. Elle invite à la prudence à propos de cet organisme, qui a tendance à introduire des clauses d'exclusivité dans ses contrats. Le C2RMF n'aurait même pas la possibilité de récupérer les fichiers HTML pour les mettre en ligne sur son propre site.

Alexis MANOUVRIER explique que des contrats sont conclus au niveau ministériel afin de sécuriser ces aspects.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que la prochaine réunion est programmée le 17 novembre.

Jean-Christophe TON THAT souhaite qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion au sujet de la politique immobilière et de ses conséquences sur le SMF.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que les conditions de travail du personnel du Service des Musées de France relèvent du CT d'administration centrale. Pour sa part, le CT spécial Musées est seulement compétent pour des questions relatives à l'organisation de SCN dont la liste a été fournie.

La séance est levée à 15 heures 40.

Marie-Christine LABOURDETTE

Présidente de séance

Carole ETIENNE-BOISSEAU

Secrétaire de séance

Élise FAU

Secrétaire adjoint de séance